



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE

## Annexe n°1 : Délimitation des zones d'alerte

### Légende

- LB1 - FLEUVE LOIRE AMONT**  
Fleuve Loire et sa nappe d'accompagnement à l'amont de la queue de la retenue de Villerest
- LB2 - SUD LOIRE**  
Bassins versants des affluents de la Loire jusqu'à l'entrée du fleuve dans le département en rive gauche et jusqu'à la confluence avec le Furan incluse en rive droite (Dunières, Ance, Semène, Ondaine, Furan)
- LB3 - FLEUVE LOIRE AVAL**  
Fleuve Loire et sa nappe d'accompagnement à l'aval de la queue de la retenue de Villerest
- LB4 - MONTS DU FOREZ**  
Bassins versants des affluents de la Loire en rive gauche de l'entrée du fleuve dans le département jusqu'au barrage de Villerest
- LB5 - MONTS DU LYONNAIS**  
Bassins versants des affluents de la Loire en rive droite de l'aval de la confluence avec le Furan jusqu'au barrage de Villerest
- LB6 - ROANNAIS**  
Bassins versants des affluents de la Loire en rive gauche à l'aval du barrage de Villerest jusqu'à la sortie du fleuve du département  
Bassins versants de la Besbre, la Malgoutte, l'Arçon et de l'Urbise
- LB7 - RHINS-SORNIN**  
Bassins versants des affluents de la Loire en rive droite à l'aval du barrage de Villerest jusqu'à la sortie du fleuve du département
- RM1 - PILAT SUD**  
Bassins versants du Limony, de la Cance et des affluents du Rhône dans le département (hors Gier)
- RM2 - GIER**  
Bassin versant du Gier dans le département

